

1 - Communication de Mme FELLMANN sur la rentrée scolaire

Mme Françoise FELLMANN : Avant les quelques informations traditionnelles de rentrée, je souhaite revenir sur la fin de l'année scolaire qui a été particulièrement chahutée en raison des mesures de carte scolaire prises par l'Education Nationale, et ce très tardivement par le report des décisions après les élections cantonales.

Traditionnellement, la préparation de la carte scolaire, c'est-à-dire la répartition des emplois dans les écoles, débute à l'automne par une concertation engagée entre l'Education Nationale et la Ville.

Dans cette perspective, la Direction Education travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'Urbanisme, l'AUDAB, les organismes logeurs et tous les partenaires susceptibles d'alimenter un travail d'analyse sur les évolutions possibles de la population scolaire.

Il était exclu pour la Municipalité d'accepter des suppressions de postes d'une manière générale, mais encore plus dans les écoles maternelles et dans les écoles de quartiers sensibles. En effet, l'école maternelle, spécificité française, est le lieu des premiers apprentissages ; il est déterminant pour la poursuite de la scolarité de l'enfant ; nous l'avons dit, des classes surchargées avec 30 élèves en moyenne, c'est inacceptable.

Nous sommes également intervenus en ce qui concerne les postes d'enseignement spécialisé que l'on retrouve dans les RASED et qui ont été cette année particulièrement touchés. C'est regrettable car le soutien personnalisé instauré en 2008 ne peut remplacer l'intervention de ces personnels, pas plus que l'accompagnement éducatif ou les stages de remise à niveau. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces dispositifs de travail en petit groupe ont été mis en place par un Ministre qui pense certainement que le travail en petit groupe est plus profitable aux enfants, alors pourquoi 30 élèves par classe ?

J'en viens à la réalité cette fois de ce jour de rentrée avec les modifications de dernière minute :

- 4 postes d'enseignement spécialisé ainsi qu'un poste de psychologue scolaire à mi-temps ont été supprimés

- 5 postes d'enseignement général ont été retirés en maternelle : Paul Bert, la Butte et Granvelle, c'était prévu en juin ; à la rentrée on a également perdu 1 poste à Jean Zay et 1 à Champrond

- 5 postes fermés en école élémentaire : Ile de France, Dürer, la Grette et 2 classes à Fontaine Ecu, je parlais tout à l'heure des quartiers sensibles

- et 2 ouvertures à Kennedy pour la maternelle et à Fourier mais c'était un moyen qui était déjà en place l'an passé.

Les effectifs pour cette année scolaire 2011-2012 ne sont pas en augmentation notable et la situation n'est pas homogène sur l'ensemble de la Ville.

Nous notons aujourd'hui enfin, sous toute réserve, 229 élèves supplémentaires, ça variera encore avec des radiations et des inscriptions tardives mais en gros, aujourd'hui, c'est 229 élèves supplémentaires.

Certains quartiers connaissent une stabilité voire un accroissement et cela se traduit aussi par des demandes de plus en plus fortes pour la restauration scolaire pour des effectifs proches par classe, je vous l'ai dit, de 27 élèves. En revanche, d'autres quartiers sont plus en retrait.

Une révision du paysage scolaire de la Ville s'imposera donc tôt ou tard. Ce sera un exercice difficile qui déchaînera bien des passions tant est grand l'attachement à l'école du quartier ; certaines écoles sont trop peuplées, plus de 300 enfants à Fourier, Ile de France, Helvétie, d'autres beaucoup moins alors qu'elles occupent de grands espaces !

Je vais vous parler maintenant des principaux travaux qui ont eu lieu pendant cet été. Donc vous l'avez lu et entendu il y a les travaux entrepris à l'école Champrond avec la délocalisation à l'IUFM jusqu'en décembre 2011. Je profite d'ailleurs de cette intervention pour remercier encore le Président du Conseil Général, le Président de l'Université ainsi que le Directeur de l'IUFM pour nous avoir permis d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions pour ces quatre mois de travaux.

Nous avons également réalisé la deuxième tranche de remise en état de l'école maternelle Champagne suite au sinistre de 2009, le ravalement de façade de l'école élémentaire Jean Macé qui est prévu en harmonie avec celle du collège voisin -si vous passez par là vous pourrez voir que c'est déjà bien commencé-, également la déconstruction d'un préfabriqué dans la cour de l'école Velotte avec l'aménagement d'un espace sportif sur toute la cour et le transfert de la bibliothèque dans un appartement de fonction qui a été restructuré.

Globalement 1 300 000 € ont été consacrés à ces travaux. Et il faut également ajouter le remplacement de nombreux ordinateurs dotés désormais d'écrans plats, tant en maternelle qu'en élémentaire.

En ce qui concerne les activités périscolaires, elles s'inscrivent toujours en complémentarité de l'Education Nationale et s'inspirent des axes du socle commun des connaissances et des compétences et des valeurs républicaines :

- **Liberté** : d'apprendre pour être capable de s'exprimer, conquérir sa liberté et son autonomie
- **Egalité** : donner à tous les mêmes chances de réussite ; c'est tout le sens du contenu des études redéfini avec les enseignants, de l'accompagnement à la scolarité et de l'accompagnement éducatif
- **Fraternité** : lutter contre les violences et les discriminations avec l'instauration de règles et de repères durant le temps périscolaire. Un effort est porté également sur l'accueil des enfants souffrant de handicaps. Nous signerons cette année 200 Projets d'Aide Individualisée et cela tous les ans.

En 2010, la création d'un poste de coordination de ces activités périscolaires a eu un impact très positif notamment en ce qui concerne les familles dont le comportement des enfants nous pose de grandes difficultés. Nous travaillerons cette année sur l'individualisation des suivis et le soutien à la parentalité, avec la participation du PRE dans le cadre du recentrage de ses activités.

L'augmentation en 2011 du budget de 150 000 € destiné à la rémunération des surveillants animateurs a permis de renforcer le taux d'encadrement et de le porter à 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 15 en élémentaire. Pour mémoire ce budget représente 1 160 300 €.

En relation avec le CNFPT débute un programme de formation destiné aux surveillants animateurs. Par ailleurs des référents responsables des équipes sont mis en place cette année dans 7 restaurants où de nombreuses difficultés existent. Evidemment ce sont les plus gros restaurants, ceux de Butte, Bourgogne, Champagne, Ile de France, Fourier, Helvétie et Saint-Claude.

C'est un réel progrès qui permet d'aborder la mise en place d'un projet éducatif sous un autre angle, dès l'instant où les questions de sécurité sont en grande partie réglées.

Pour information, il faut savoir que tous métiers confondus ce ne sont pas moins de 700 personnes présentes dans les écoles chaque jour.

Concernant les études et garderies, je vous donne simplement le budget, ce sont 151 postes et 658 090 € qui s'ajoute à la somme que je vous ai indiquée tout à l'heure. Je remercie l'équipe dirigée par Josette FOREL pour l'excellent travail réalisé au quotidien avec toujours beaucoup d'efficacité, d'enthousiasme et de bonne humeur.

Je vais vous parler rapidement maintenant de la rentrée à la Petite Enfance. Au 1^{er} septembre nous avons accueilli 274 enfants âgés de 2 mois et demi à 8 mois dans les crèches et au domicile des

assistantes maternelles, soit 1/3 de renouvellement des effectifs sur les 750 places offertes en crèches municipales.

Conformément à l'année 2010, nous enregistrons au 1^{er} septembre un peu moins d'une demande d'accueil sur deux qui a trouvé satisfaction. Cela signifie que de nombreuses familles se sont tournées en priorité vers l'offre municipale mais aussi que nous n'aurons, pour la moitié d'entre elles, pu accueillir leurs enfants dans nos établissements.

Je tiens à préciser que ce taux d'admission de 50 %, rapporté à la moyenne nationale, est un très bon taux et que corrélé aux 3 950 enfants de moins de 3 ans domiciliés à Besançon, notre offre d'accueil est plutôt bien dimensionnée.

Il ne faut en effet pas oublier non plus que Besançon compte également 750 places chez les assistantes maternelles indépendantes et que l'offre d'accueil collectif de type privé se développe également sur notre territoire, ce qui contribue à une offre diversifiée et complémentaire qui répond à la grande majorité des besoins des familles.

Pour sortir un peu du bilan strictement chiffré, quelques mots sur l'ouverture de la nouvelle crèche des Clairs-Soleils dont j'avais eu l'occasion de vous présenter le projet avant les vacances. Ce nouvel établissement, situé sur la place des Lumières, accueille 3 enfants polyhandicapés de l'IME l'Espoir et en comptera prochainement 6 sur les 31 places d'accueil collectif que compte cet établissement.

Je peux témoigner du fait que nous assistons à un accueil de grande qualité et que c'est un vrai plaisir de constater que toutes les conditions sont réunies (architecturale et humaine) pour que les enfants aillent à la découverte les uns des autres dans un climat empreint de bienveillance et d'écoute.

Je voudrais saluer aussi les 300 professionnels de la Petite Enfance qui contribuent au développement des enfants que nous accueillons dans le respect des différences de chacun, et qui défendent le service public de la Petite Enfance.

Enfin l'année 2012 verra sortir de terre une nouvelle crèche sur le quartier de Planoise, établissement que nous ouvrirons en septembre 2012 et dont j'aurai l'occasion de vous reparler plus en détails lors d'un prochain Conseil Municipal.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Françoise pour ces éléments d'information sur la rentrée.

Mme Martine JEANNIN : Nous savons que le sujet est délicat et vivement défendu par les syndicats d'instituteurs, on les comprend. Si effectivement certains postes sont supprimés alors que le nombre d'élèves augmente, il y a matière à revendiquer.

Cependant j'ai lu qu'à Besançon, on avait la fermeture de 3 classes, une classe primaire à Jean Zay, une classe élémentaire rue d'Arènes et une maternelle à Ronchoux et c'est sur ce dernier point que je veux cibler mon intervention. Qu'entend-on par classe maternelle car il faut le savoir, la France est le seul pays qui permet à des enfants de 2 ans d'être scolarisés et on peut s'étonner de cette exception française. Faut-il scolariser des enfants de 2 ans ? C'est un vaste débat. La scolarisation des enfants n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans ; à mon avis, entre 2 ans et 5 ans, on peut imaginer une forme de garde d'enfants qui ne dépendrait pas de l'Education Nationale car ce n'est pas à deux ans qu'un enfant apprend à lire ou à écrire, ce n'est pas non plus le rôle des instituteurs de remplacer les parents dans l'éducation de leurs enfants. Le personnel enseignant pourrait être ainsi déployé dans les classes supérieures, là où véritablement le mot Education Nationale prend tout son sens. A un moment ou à un autre, trouver des solutions à un problème est préférable aux revendications systématiques. La France doit changer et si l'on regarde bien du côté de l'Allemagne, je l'ai entendu cette semaine, les enfants sont scolarisés à 6 ans. Pourquoi ne pas faire comme nos voisins allemands ? Ils vont même encore plus loin que nous, si un des parents ne travaille pas, l'enfant n'est pas admis à la cantine, et apparemment les Allemands habitués à ce système ne trouvent rien à y redire.

M. LE MAIRE : Au moins votre déclaration aura le mérite de la clarté, c'est ce qui fait la différence entre une politique de gauche et une politique de droite. Monsieur ROSSELOT, vous n'étiez pas là tout à l'heure, j'ai demandé que ce Conseil ne ressemble pas à une cour de récréation, donc si vous vouliez bien, dès les premières minutes, respecter les règles de cette Assemblée et ne prendre la parole que lorsque vous l'aurez demandée et que je vous la donnerai, ce serait parfait ! Je disais donc qu'effectivement il y a une différence de conception, nous, nous pensons qu'au contraire la socialisation et l'éducation commencent, et beaucoup d'éminents spécialistes le disent, depuis le plus jeune âge et nous considérons qu'effectivement il est important que les enfants soient scolarisés quand les parents le souhaitent, quand ils le peuvent, bien entendu pour le plus jeune âge, pas sur le rythme d'un enfant qui est en cours préparatoire. Je sais que beaucoup voudraient que cette exception française effectivement d'accueillir les enfants cesse et que l'on tombe plutôt dans une politique de jardin d'éveil gratuit. Ce n'est pas notre conception. Nous pensons même qu'il faut au contraire conserver ce que nous avons et qui est essentiel pour la qualité de l'éducation qu'on veut avoir pour les jeunes. Après on pourrait disserter des heures entières là-dessus. Vous proposez même que lorsqu'un des deux parents ne travaille pas, on ne prenne pas les enfants en bas âge. Vous avez une conception du rôle de la femme, ou de l'homme d'ailleurs, qui vous est totalement particulière mais ce n'est pas notre conception à nous puisque nous pensons au contraire que si c'est le choix des parents, cela doit être possible d'y répondre. Monsieur DUMONT, vous n'avez pas non plus la parole, je vais faire respecter la règle pour tout le monde, ne remplacez pas M. ROSSELOT, j'ai suffisamment d'un élu à cadrer.

M. Pascal BONNET : Je voudrais déjà réagir à vos propos puisque Martine JEANNIN a évoqué un sujet sur lequel apparemment la Gauche Moderne et le PS ne sont pas en accord.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas que là-dessus d'ailleurs !

M. Pascal BONNET : Je pense que c'est une question sur laquelle il faut un petit peu élever le débat et ne pas tomber dans l'idéologie. Je crois qu'il y a un débat sur la prise en charge de la Petite Enfance en France, il y a des politiques en France qui ont leur valeur, il y a aussi des questions que l'on peut poser et des sujets que l'on peut remettre en question. Les spécialistes ne sont pas tous en accord sur l'opportunité de la scolarité entre 2 et 3 ans. Bien entendu, il faut pour autant une socialisation parce que l'intérêt de l'enfant ce n'est pas de rester seul, en famille donc je crois qu'il faut sortir un petit peu de l'idéologie sur ces questions-là, il peut y avoir d'autres possibilités que la scolarité entre 2 et 3 ans et je constate qu'en maternelle dans certains cas ça devient beaucoup trop tôt scolaire avec une pression accentuée peut-être par les familles. Donc il faut quand même pouvoir remettre des choses en question sans pour autant tout démolir et je crois que le problème en France c'est qu'il faut parfois garder nos acquis et en même temps remettre des choses en question et réformer mais apparemment ce n'est pas votre souhait, Monsieur le Maire.

Ensuite, on ne va pas trop s'étendre sur la politique de l'Education Nationale. Il n'y a pas eu trop d'attaques vis-à-vis du Gouvernement parce que parfois c'est le cas, mais il y a quand même un souci de réformer l'Education Nationale qui à mon avis va vous rassurer parce que j'ai encore lu récemment que le Président de la République et le Gouvernement souhaitaient s'appuyer sur le rapport ROCARD ou POUCHARD, ROCARD ce n'est peut-être plus votre référence mais Marcel POUCHARD vous avez toujours salué son intégrité et je pense que le fait qu'une commission ait été présidée par lui est une garantie pour le pays.

M. LE MAIRE : Michel ROCARD est quelqu'un que je respecte toujours tout comme Marcel POUCHARD d'ailleurs.

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, vous avez aussi une part de responsabilité sur les baisses des moyens dans les écoles à Besançon car depuis que vous êtes aux responsabilités on dénombre quoi ? On voit les classes moyennes, petites classes moyennes quitter petit à petit Besançon. 2 080 élèves ne sont plus scolarisés à Besançon depuis que vous êtes à la gestion de cette ville, mais avec l'avantage fiscal on voit ce que cela donne, je vous dis bien 2 080, ça en fait des classes Monsieur le Maire.

Lors de la rentrée scolaire, vous avez fait visiter quelques écoles comme celle de Jean Boichard aux Tilleroyes qui a subi des actes de vandalisme et vous auriez indiqué qu'il serait peut-être à l'étude d'envisager d'installer la vidéo-protection, est-ce vrai ?

Et pour terminer, ça, ça me tient à coeur, je souhaiterais que pour la nouvelle rentrée scolaire vous preniez l'engagement solennel ici que vous allez enfin mettre un vrai service minimum avec prise en charge des enfants le midi lors des prochains jours de grève. A Dijon, votre ami, lui, prend en charge les repas le midi, à Besançon les familles sont condamnées à rester chez elles pour garder les gamins, sachant que vous ne voulez pas encadrer les gamins entre midi et deux.

M. LE MAIRE : Cela est totalement faux et Françoise FELLMANN vous répondra. Pour les 2 080 enfants c'est surtout dû à un phénomène qui est connu en France, que vous vous ne semblez pas connaître, qui s'appelle la baisse de la démographie, c'est cela aussi la raison. Pour le reste, Françoise répondra globalement.

Mlle Hayatte AKODAD : Je voulais juste apporter un élément de réponse à Mme JEANNIN qui m'afflige un petit peu par ses remarques. Pour moi le circuit scolaire est quand même un outil de socialisation déjà, mais aussi d'intégration pour toutes ces personnes qui, issues d'immigration, en intégrant le plus tôt possible le circuit scolaire, côtoient des personnes différentes avec lesquelles elles partagent justement leur diversité et s'enrichissent. Beaucoup, comme moi d'ailleurs, sont issus de milieux modestes où les parents n'ont pas eu l'opportunité de faire de grandes études et l'école ça commence déjà par là, la réussite aussi.

M. LE MAIRE : Je suis sensible à ce que dit Hayatte. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'adresser une lettre de félicitations à sa petite soeur qui a été reçue 17^{ème} au niveau national de l'internat en médecine et je crois que l'hommage que tu viens de rendre à l'école républicaine là y trouve bien effectivement toute sa force, ton frère aîné est ingénieur aussi et je pense que l'école dès le plus jeune âge a permis cela. D'autres ici pourraient dire la même chose et nous sommes très fiers de cela.

M. Frank MONNEUR : En fait Madame JEANNIN je crois qu'il n'y a pas eu incompréhension, je crois qu'on a tous bien compris ce que vous vouliez dire. Il y a même des pays dans le monde où l'école n'est pas obligatoire, ou alors entre 8 ans et 13 ans et on voit ce que cela donne en terme de démocratie derrière. Juste par rapport à la comparaison que vous utilisiez avec l'Allemagne, je crois là encore qu'il s'agit d'une grande méconnaissance de votre part puisque l'Allemagne a de gros problèmes démographiques tant et si bien que les structures concernant la Petite Enfance sont si peu nombreuses que cela n'incite pas franchement les Allemands à relever leur taux de natalité, même s'il y a bien d'autres questions derrière, etc., mais notre taux de natalité est aussi envié parce que derrière il y a aussi toute une dynamique, il devrait en tout cas, jusqu'à présent c'était le cas, y avoir une politique concernant l'accueil Petite Enfance et puis la scolarité tout au long de la jeunesse.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il ne faut pas tout mélanger et avoir le geste un peu trop large pour englober dans la notion de droite toutes sortes de groupes. Je dirai dans le prolongement de l'intervention d'Hayatte avec laquelle je me sens tout à fait en cohérence, que le service public de l'éducation auquel nous sommes tous -c'est une réussite française- attachés, connaît aussi ses contraintes contemporaines, et d'ailleurs pas seulement en France. Il faut bien admettre que les évolutions de postes suivent les évolutions d'effectifs, il le faut et c'est l'occasion de le souligner dans cette rentrée. Je pense que les gouvernements de gauche comme de droite ont tous convergé vers la valorisation de notre système éducatif qui est le premier instrument d'égalité et qui donne des chances égales à chaque citoyen. Combien de fois vous ai-je entendu vous féliciter d'une action publique du Ministère de l'Education Nationale de ces dernières années, la réussite éducative ! Pour que vous, vous vous réjouissiez et félicitiez le Gouvernement d'une politique, il faut croire que cette politique de réussite éducative a été tout à fait remarquable. La seule différence Monsieur le Maire, parce que vous parlez de différence entre gauche et droite, eh bien je vais vous la donner ; la gauche avait une conception de l'éducation qu'on peut résumer par la formule plutôt d'«école pour tous», la droite d'aujourd'hui a une conception qu'on peut résumer plutôt par la formule «réussite pour chacun», voilà. Je ne sais pas pourquoi ça vous fait rire et je ne trouve pas très intelligent cette hilarité parce qu'il y a une nuance, oui, et cette nuance a ses applications concrètes. Elle a consisté en toute une déclinaison dans les collèges, dans les lycées, partout, de moyens pédagogiques personnalisés, de l'accompagnement éducatif dans les collèges et dans les lycées, toutes sortes, notamment par le biais de la réussite éducative et c'est quand même à prendre en considération. Prenons l'effort qui a été fait pour augmenter encore les places pour handicapés, près de 70 000 places supplémentaires depuis 4 ans en faveur des jeunes handicapés. Et les expérimentations, on parlait de l'Allemagne, on commence à expérimenter en France les cours le matin, le sport l'après-midi, et les internats d'excellence. Encore une fois on peut tous regretter qu'il y ait moins de postes mais on n'échappe pas aux rigueurs du temps, vous le savez et je crois que cette politique d'éducation est dynamique, personnalisée, et personnalisée ce n'est pas la même chose que l'école pour tous, c'est l'attention portée à chacun avec ses atouts, avec ses faiblesses pour en permanence donner la même chance à tout le monde par l'éducation, voilà. S'il y avait, à mon avis, une philosophie de la vie à décrire et à dépeindre cette rentrée scolaire 2011, ce serait celle-là.

Mme Martine JEANNIN : Je répète ma question : est-ce que c'est à l'Education Nationale de s'occuper des enfants de 2 à 6 ans ? Ça, c'est un vaste débat !

M. LE MAIRE : Dans une école on ne s'occupe pas des enfants, on participe à leur éducation déjà, c'est quelque chose de différent. Il ne faut pas mélanger école et garderie Madame, ce n'est pas exactement la même chose. Personne ne nie que les parents ont une responsabilité, qu'ils doivent éduquer leurs enfants mais l'école est aussi un moyen dont nous avons besoin pour élever nos enfants dès le plus jeune âge.

M. Jean-Claude ROY : Je suis assez effaré, Madame JEANNIN, car dans votre propos il y a quelque chose qui vous échappe complètement, c'est l'intérêt de l'enfant. Vous ne parlez pas de l'intérêt de l'enfant qui passe essentiellement par ces apprentissages qu'il va découvrir dès l'âge de 2 ans et jusqu'à 6 ans et l'institutrice d'école maternelle, une directrice d'école maternelle détectera l'enfant qui sera en difficulté dans son déroulé scolaire dès ce moment-là et c'est dès ce moment-là que des professionnels de l'éducation mettront en place les dispositifs pour faire en sorte que cet enfant ne soit pas en échec scolaire.

M. LE MAIRE : Les PRE qui ont été mis en place après les émeutes en France, ce n'était pas l'Education Nationale, c'était BORLOO, je le précise au passage. Je n'ai pas répondu aussi à M. OMOURI concernant la vidéo. Vous savez, je suis un grand pragmatique ; il ne s'agit pas d'avoir «Big Brother» partout, mais quand la vidéosurveillance permet d'éviter des intrusions, nous l'installons. C'est le cas à l'école Champagne je crois, avec de bons résultats. J'ai demandé qu'on l'installe aux Tilleroyes, je suis allé sur le terrain, j'ai regardé les choses, et si on peut faire quelque chose qui soit efficace, on le fera, moi je n'ai pas de dogme en la matière.

Mme Catherine GELIN : L'Education Nationale a beaucoup à faire pour les enfants justement parce qu'avant la naissance jusqu'à 3 ans il y a beaucoup d'accompagnement pour les parents et pour les enfants. Après il est important que ces enfants soient sociabilisés et intégrés. Les premiers apprentissages c'est un moyen d'égalité et je défends l'école à tout âge de la vie, c'est ma position et je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. LE MAIRE : C'était votre position et je m'en félicite, c'est aussi la nôtre.

M. Michel OMOURI : Vous avez répondu sur l'école Jean Boichard, j'en suis content.

M. LE MAIRE : Je n'avais pas attendu votre question puisque j'y suis allé le jour de la rentrée.

M. Michel OMOURI : Je sais. Si on est là pour faire des propositions, je souhaiterais qu'on lance une grande étude sur les écoles qui ont déjà subi des actes de vandalisme afin de mieux les protéger. La dernière question que j'avais posée concernait le service minimum ; je veux vous entendre et savoir si oui ou non vous allez prendre en charge le midi les enfants alors que d'autres villes le font. Vous savez pertinemment que les familles aujourd'hui sont obligées de prendre une journée de congé pour 2 heures, ces heures entre midi et deux où vous ne prenez pas en charge les enfants. Le quotidien c'est cela Monsieur le Maire, on est là pour débattre. Je pose des questions très directes qui touchent les Bisontins, alors je voudrais avoir une réponse, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Mme FELLMANN vous répondra. C'est un peu bizarre ce débat parce que vous dites que l'école à partir de 6 ans c'est suffisant, mais toutes ces dégradations qui sont faites entre autres dans les écoles, ça survient aussi parce qu'il y a quelque part un manque d'éducation, de prise en compte, on n'a pas suffisamment inculqué à ces jeunes ce que c'était et donc il faut les accueillir dès le plus jeune âge. Et puis vous savez, quand je vois la façon dont la carte scolaire a été réglée cette année ! J'étais avec Françoise FELLMANN chez le Recteur deux jours avant qu'il n'annonce les choses. Cela dit je ne lui en veux pas car il répartit les moyens qu'on lui donne et cette régression dans l'Education Nationale a une dimension nationale. Quand je pense quand même qu'il suffirait de 500 millions d'euros par an pour recréer tous les postes qui ont été supprimés -on pense que c'est énorme mais la baisse de la TVA à 5,5 % pour les restaurants avec les résultats qu'on sait, ce sont 2 milliards et demi, soit 5 fois plus ! Je pense simplement que c'est une question que l'on doit se poser dans les mois à venir, quels moyens veut-on donner à l'Education Nationale pour faire en sorte qu'elle redevienne certainement le premier budget de la France, c'est tout. Je crois que c'est cela l'objectif ; on peut trouver de l'argent en quantité importante quand on le veut même si la situation est difficile et puis il y a des priorités et effectivement je considère que recréer ces postes est une priorité.

Mme Françoise FELLMANN : Beaucoup de choses ont été dites par les uns, les autres qui se répondaient d'ailleurs même au niveau d'un même groupe, ce n'est pas la peine que j'insiste. Simplement pour le SMA, tous les ans Monsieur OMOURI vous nous posez la question, donc je vais vous faire la même réponse ; il y a une loi, je pense que vous savez ce que c'est qu'une loi, donc bêtes et disciplinés

nous l'appliquons. On garde donc les enfants le matin, on les garde l'après-midi, comme le prévoit la loi. Il n'y aura donc pas de restauration scolaire dans le temps de midi mais il faut quand même savoir que beaucoup de parents soutiennent les enseignants qui sont en grève et prennent leur journée justement pour cela. Ceux qui utilisent le SMA sont des gens qui sont effectivement «coincés» et qui travaillent mais ils ont toujours la possibilité de venir rechercher leurs enfants, de leur donner à manger et de les ramener après. Donc le SMA a été mis en place conformément à ce qu'a souhaité le Président.

Par rapport à ce qu'a dit M. ROSSELOT, le travail par petits groupes c'est bien, mais c'est vrai que s'ils étaient moins de 30 par classe, ce serait peut-être plus simple avec des classes moins chargées de leur faire comprendre les choses.

Madame JEANNIN, j'ai l'impression qu'autour de cette table on a tous été à l'école maternelle, enfin je l'espère. J'y suis allée et j'en ai d'excellents souvenirs. Jean-Claude vous a très bien répondu donc je ne reviens pas sur ces propos. Par rapport aux caméras on a aussi le souci des enfants et des accidents et c'est vrai qu'à un certain moment surtout dans une école qui est très isolée et très protégée on sera certainement quand même obligé d'y réfléchir.

M. Pascal BONNET : J'entends Mme FELLMANN dire que lors des grèves certains parents choisissent de garder leurs enfants. Si on est dans un pays où l'on est en grève et où les parents gardent leurs enfants pendant ce temps-là, je ne pense pas que le dynamisme économique va revenir alors qu'on est dans un contexte économique qui le nécessiterait. Après on a largement débattu de ces questions-là. C'est vrai que l'Education Nationale a des moments difficiles à affronter mais il y a un choix politique qui est de réduire les effectifs dans la Fonction Publique, c'est assumé et c'est nécessité par un contexte économique et ça vise justement à permettre une Fonction Publique de meilleure qualité et aussi des enseignants mieux payés, c'est une politique qui est volontaire...

M. LE MAIRE : Si vous payez mieux les enseignants, ça va les intéresser !

M. Pascal BONNET : ...c'est la politique du Gouvernement. Ensuite vous avez reparlé de l'histoire de la TVA à 5,5 %, vous savez très bien que c'est une proposition qui avait été faite depuis longtemps déjà par Jacques CHIRAC, que Nicolas SARKOZY a permis de mettre en place quand ça a été évoqué et qui avait pour but de relancer l'emploi. Cela a été mis en place à un moment où la crise était telle que ça a maintenu des emplois, les restaurateurs vous le disent tous, au moment où la TVA à 5,5 % est arrivée, ça a permis de maintenir des emplois, c'est une réalité indiscutable alors ne venez pas dire après...

M. LE MAIRE : Si si, moi je la discute...

M. Pascal BONNET : ...vous pouvez la discuter mais vous ne devez pas rencontrer les restaurateurs autant que moi. Moi je constate des réalités, les restaurateurs à qui j'en ai parlé m'ont dit qu'ils étaient dans un contexte tel que s'il n'y avait pas eu la TVA à 5,5 %, ils auraient dû fermer, ils n'étaient pas en mesure d'embaucher. Alors vous n'êtes peut-être pas sur la même planète que moi mais moi les gens je les rencontre aussi.

M. LE MAIRE : C'est sûr, je ne suis pas sur la même planète que vous, moi j'ai les pieds sur terre, c'est tout. Par rapport à cela, je vous incite à regarder le rapport de la Cour des Comptes qui à mon avis est très explicite mais peut-être que les magistrats de la Cour des Comptes n'ont pas les pieds sur terre et ne sont pas non plus sur la même planète que nous».

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2011.